Image not found or type unknown

racheter les parts suite a donnation en indivision

Par **CATMAMINOU**, le **07/11/2012** à **19:29**

Bonsour,
Voila mon soucis, mon pere toujours vivant ma fait donnation complete de sa part sur une maison en indivision depuis le dc de ma mere. Nous sommes 4 enfants. Aujourd'hui, mon pere à été placé dans une residence médicalisée suite à un AVC. je souhaiterais racheter les parts les mes freres et ne conserver que les 25% de quote part de mon pere afin que mes freres ne soient pas laisés, car il n y a aucun autre bien en autre compensation.
Mon pere est d'accord,puisqu actuellement je suis nu proprietaire mais mon pere en a toujours l usufruit. je souhaiterais connaitre les demarches afin de realiser cet acte. Connaitre les frais de notaires, Y a t il plus value ?
Et surtout comment faire annuler cette donnation ou trouver unes solution afin d'effectuer cette transaction et toujours son cout
Dans l'attente de votre reponse
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés